

SOMMAIRE

- 1/ Le SNETAA-FO présent au congrès de la confédération
- 2/ Evaluation au mérite des enseignants
- 3/ Pas de majorations de service
- 4/ Retraite : le SNETAA vous aide
- 5/ Retraite : modifier les dates de départ
- 6/ DHG
- 7/ Philosophie en LP ?
- 8/ L'échec de l'apprentissage
- 9/ Les étudiants en STS
- 10/ Hotellerie-Restauration
- 11/ Fermeture des concours en Espagne
- 12/ Paru au JO

I- LE SNETAA-FO PRESENT AU CONGRES DE LA CONFEDERATION

Le SNETAA-FO était présent au congrès de la Confédération Force Ouvrière du 14 au 18 février 2011 à Montpellier. Une délégation de dix élus du SNETAA-FO a pu participer aux différentes discussions et entendre les débats sur les retraites, la syndicalisation, les enjeux internationaux, les réformes à venir, la titularisation des contractuels... Plus de 2 500 délégués étaient réunis.

http://www.dailymotion.com/video/xhb77m_vivier-pascal-snetaa_webcam

Voir annexe : **extraits de la résolution sociale Confédération FO 2011**

II- EVALUATION AU MERITE DES ENSEIGNANTS : PREMIERS PAS AVANT 2010

Si l'incertitude était de mise il y a encore quelques mois concernant l'évaluation au mérite des enseignants, il n'en est plus de même aujourd'hui. Le principe était déjà appliqué dans les établissements dits « CLAIR ». A présent, **un entretien après deux ans d'ancienneté et après vingt ans d'ancienneté est imposé aux personnels enseignants.** Dans le premier cas, l'entretien est présenté comme la possibilité de faire le point sur l'entrée dans le métier. Dans le second, de faire le point à un moment clef de la carrière d'enseignant. Une question est commune aux deux documents supports : à savoir si l'enseignant envisage une reconversion.

La stratégie est claire : habituer peu à peu les enseignants à un nouveau mode d'évaluation et désamorcer ainsi la grogne du secteur en y allant étape par étape. **L'individualisation des traitements et des carrières, et l'individualisation dans la mise en application de ces nouvelles mesures participent à la casse de la contestation collective.** Les pratiques manageriales du privé ne sont en aucun cas transposables aux services publics garants de la République.

A la montée des individualismes, une seule réponse : collective !

Rejoignez le SNETAA-FO et combattez ensemble face à tant d'injustice ! Le 20 octobre 2011 : votez SNETAA-FO !

III- PLP : PAS DE MAJORATIONS DE SERVICE POUR LES CLASSES A PETITS EFFECTIFS

Le statut des PLP ne permet aucune majoration de service pour des classes à petits effectifs !

D'autres statuts d'enseignants le prévoient, mais pas celui des PLP.

Donc, malgré des tentatives de certains chefs d'établissements dans certains lycées polyvalents où ils ont à gérer plusieurs corps d'enseignants, ne laissez pas appliquer ce qui n'est pas prévu pour les PLP : pas de majoration horaire ! NON !

Joignez le SNETAA si vous rencontrez ce problème !

(Par ailleurs, le SNETAA-FO conteste le « bourrage » des classes dans certaines disciplines où sont regroupées différentes disciplines professionnelles en enseignement général voire différents niveaux dans d'autres classes. **Cette logique purement comptable pour économies de moyens et des postes est totalement insupportable : nous vous appelons à la contester ! N'acceptons pas de laisser sacrifier l'Education Nationale).**

IV- DOSSIER RETRAITE : LE SNETAA VOUS AIDE

Loi 2003, Loi 2010 : chacun(e) se sent piégé(e) par les graves régressions intervenues.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous aider à voir clair dans ce cadre en fonction de la réalité de votre carrière tant dans le privé que dans le public.

Le SNETAA-FO peut vous aider à calculer une simulation de ce que vous percevrez en retraite.

N'hésitez pas à le joindre et il vous aidera à calculer la réalité de votre future pension et le choix judicieux de la date de votre départ en retraite.

Le SNETAA-FO est à votre service sur ce sujet aussi. Il est important de pouvoir compter sur des militant(e)s efficaces qui étudieront votre dossier personnel.

V- DOSSIER RETRAITE : MODIFIER LES DATES DE DEPART, C'EST POSSIBLE !

Nombre de collègues nous interrogent sur ce sujet avec la publication de la nouvelle Loi et des décrets d'application !

Plusieurs rectorats ont publié des notes de service informant les collègues des nouveautés introduites et des conséquences induites en invitant les collègues à éventuellement modifier leur départ puisqu'ils étaient contraints par les nouvelles décisions.

D'autres ne l'ont pas fait ! Hélas ! Comme à Lille !!! Pourquoi ?

Donc, si vous rencontrez un problème à ce sujet, joignez le SNETAA-FO qui interviendra !

VI- PHOTOGRAPHIE ACADEMIQUE DES DHG

Nice : un proviseur envoie un courrier aux collègues pour leur dire qu'il n'a pas les moyens nécessaires pour la mise en place de l'accompagnement personnalisé.

Les regroupements de divisions sont courants. Les DHG ne sont pas abondés correctement.

Rappel : les regroupements sont possibles en 2nde pro pour des spécialités de même champ professionnel.

Lorsqu'il y a un regroupement de spécialités différentes, à tous les niveaux, l'enseignement professionnel doit avoir sa dotation propre. La dotation complémentaire est alors affectée à l'enseignement général. Or, dans la plupart des cas, la dotation complémentaire est affectée à l'enseignement professionnel car les académies et les établissements considèrent qu'il ne s'agit que d'une seule division.

On retrouve cette situation à Marseille, Poitiers.

L'académie de Besançon a ainsi créé des divisions « multi-formations » (voir projet CTPA du 20 janvier 2011).

Cela entraîne des conditions de travail déplorables pour l'enseignement général, qui se fait **classe entière avec des spécialités différentes. Il n'y a plus dans ce cas, d'enseignement général lié à la spécialité.**

Problème Bac Pro Boulanger, Boucher... : La certification intermédiaire est le CAP. Or, les élèves n'ont pas d'enseignement de Sciences physiques. Comment évaluer des élèves sur une épreuve alors qu'ils n'ont pas les enseignements correspondants ?

VII- PHILOSOPHIE EN L.P. ?

Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2011

Enseignements primaire et secondaire

« Philosophie au lycée avant la classe terminale »

Appel à projets

La circulaire ne prévoit pas l'enseignement de la philosophie dans la voie pro... Comme si les élèves de cette filière n'étaient pas dignes d'en bénéficier.

Pour rappel, un rapport de l'IG sur l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel en 2007 faisait le point sur cet enseignement notamment dans l'académie de Reims.

Le bilan établi est positif à tous points de vue, avec notamment un accès facilité à la poursuite d'études et un réinvestissement certain de cet enseignement dans les matières générales. De plus ce dispositif fait l'unanimité des personnels et des élèves.

Alors que les bacheliers professionnels ont accès de plus en plus largement aux études supérieures, notamment BTS, cet enseignement seraient pour eux un outil de connaissance supplémentaire pour leur réussite.

Le SNETAA FO s'est toujours prononcé pour l'enseignement de la Philosophie dans la voie professionnelle mais constate encore une fois que ses élèves et ses personnels sont mis à l'écart.

VIII- L'ECHEC DE L'APPRENTISSAGE

L'ALTERNANCE : LES MEMES RECETTES QUI NE FONCTIONNENT PAS !

Les apprentis :

Les chiffres du ministère de l'EN au 31 décembre 2009, il y avait 424 742 apprentis en CFA sous tutelle du MEN ou d'autres ministères. Leur nombre baisse entre 2008 et 2009, notamment pour le cursus du second cycle professionnel, même si le CAP reste le principal diplôme préparé en apprentissage (42 % des apprentis). Les progressions les plus fortes se constatent au niveau bac +4 ou +5 (voir DEPP note d'information 11.01).

Les mesures prises en faveur des entreprises en 2009 n'ont donc pas porté leurs fruits. Ce sont les mêmes qui avaient été « supprimées ». D'autres « recettes sont mises au goût du jour, comme le grand emprunt pour financer des internats d'excellence et le « bonus-malus ». On peut donc dire que c'est du « réchauffé ». Ce dernier dispositif a montré son inefficacité notamment dans le cadre de l'emploi des personnes handicapées et pour l'égalité professionnelle.

A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION DANS LE SYSTEME EDUCATIF :

Les chambres de commerce demandent aujourd'hui la transformation d'une partie des lycées professionnels en CFA. Il y a actuellement 38 000 apprentis dans les lycées professionnels, soit 5 % des lycéens pro. Le problème est que les chambres de commerce ne veulent pas prendre le risque de financer d'autres structures et demandent donc à l'Etat et à l'Education nationale de s'en charger. Mais la chambre de commerce se désespère car il faut trouver des enseignants. Les établissements scolaires appartiennent aux régions soit, mais l'Ecole et la voie professionnelle y ont toute leur place. Tout élève doit pouvoir fréquenter un lycée professionnel dans la filière qu'il a choisie. **Le combat est rude mais le SNETAA FO s'opposera à toute tentative de détournement de la mission de l'Ecole et de ses personnels. Pour le SNETAA FO, le système éducatif n'a pas à s'adapter à la formation par l'apprentissage. Le SNETAA FO réclame les moyens nécessaires pour donner aux jeunes une formation qualifiante et diplômante qui leur permettra de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.**

IX- LES ETUDIANTS EN STS A LA RENTREE 2010 (source DEPP Note d'information 11.04)

Quelques chiffres :

223 700 inscrits dans les STS en formation initiale et sous statut scolaire contre 222 000 en 2009.. L'orientation vers le domaine des services reste majoritaire (71,2 %). Dans le secteur de la production : augmentation des effectifs en génie civil, construction et bois et des matériaux souples, diminution des entrées en mécanique, électronique. Ces dernières filières semblent attirer moins les étudiants. Comme pour les services, les évolutions sont différentes selon les filières. La progression des effectifs dans les services à la personne y est très importante.

Vers une tendance à un équilibre hommes/femmes ?

Les femmes représentent 52 % des effectifs ; elles s'orientent très majoritairement vers les métiers des services, notamment les services aux personnes où elles représentent 81 % des effectifs. Néanmoins, on constate que la part des femmes dans le secteur de la production augmente régulièrement depuis 10 ans et elles sont donc proportionnellement moins nombreuses dans le secteur des services.

La part des bacheliers professionnels :

Elle passe en 10 ans de 8 à 20 %, soit 18 900 bacheliers de la session 2010. Ils représentent 1/5^e des bacheliers inscrits en BTS.

Un constat à prendre en compte : les bacheliers ne sont pas mobiles, ils essaient de trouver dans leur académie la filière où ils vont poursuivre en BTS.

Pour le SNETAA FO, l'inscription dans les spécialités de la Production obligeant souvent à changer d'académie, cela explique en partie pourquoi les inscriptions se font surtout dans les Services. **D'où l'importance de l'offre de proximité que le SNETAA FO revendique : en Lycée pro, du CAP au BTS, pour que nos élèves puissent suivre un cursus complet dans la spécialité qu'ils ont choisie.**

X- HOTELLERIE – RESTAURATION : LES NOUVEAUX BACS

Message envoyé par l'IG Hôtellerie-Restauration aux Académies : réaction du SNETAA

Le SNETAA FO est surpris de lire, dans un courriel de Monsieur l'Inspecteur général, envoyé aux académies que, dans le cadre de la rénovation de la filière hôtellerie :

- pour ce qui concerne les grilles horaires, la DGESCO « **étudie encore la possibilité d'un aménagement** ».
- pour les deux classes de 2nde pro : « **il peut être suggéré d'obtenir en seconde professionnelle l'équivalent des horaires de la grille 1 à aménager, voir de créer un sas commun d'un trimestre pour aider à l'orientation. Cette dernière disposition pose le problème de la nécessité pour les élèves de posséder deux tenues professionnelles.** ».*

Pour exemple, l'arrêté de création des bacs pros de l'Alimentation indique la substitution des sciences appliquées aux sciences physiques, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'enseignement ni d'évaluation en sciences physiques et chimiques. Les enseignements de cette spécialité s'inspirent donc des grilles de 2001, dans lesquelles les mathématiques se voient appliquer 2 heures de cours par semaine. Par ailleurs, l'arrêté de création de ce diplôme n'autorise pas **la modification de l'horaire d'Economie-Gestion, ce qui est fait dans les Repères pour la formation.**

Si l'on se penche donc sur la grille des métiers de l'Alimentation, on peut constater que l'enseignement professionnel et technologique n'a pas à rougir de la place qui lui est faite : 16,5 heures/semaine –y compris gestion éco et sciences appliquées.

Pour les enseignements en 2nde pro, le SNETAA FO tient à rappeler que, dans la voie professionnelle, la professionnalisation se fait dès la 2nde, et que le changement de spécialité est possible s'agissant du même champ professionnel. Il n'y a donc pas lieu, pour notre organisation, « d'aménager » quoique ce soit sur ce point et surtout de laisser accroire qu'une filière particulière pourrait s'octroyer un droit systématique de dérogation.

Note organisation est ainsi plus que favorable à l'ouverture des deux spécialités dans chaque établissement.

Pour le SNETAA FO, « **la réussite d'une filière professionnelle de l'excellence** »* n'exclut pas le respect de certaines règles et nous serons sur ce point très vigilants.

Le SNETAA FO a fait part de toutes ces remarques, que ce soit dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives ou directement à la Direction générale de l'Enseignement scolaire.

Il n'acceptera pas les dérives possibles générées par des « aménagements » qui s'éloigneraient du cadre général de l'arrêté de 2009 et qui prendraient des libertés avec les arrêtés de création des diplômes, soit par le biais de guides de formation, soit par une application de l'autonomie des établissements, tout cela en dehors d'un cadre réglementaire.

**Les propos de Monsieur l'Inspecteur général sont en gras dans le texte.*

XI- FERMETURE DES CONCOURS D'ENSEIGNEMENT EN ESPAGNE

Après la série de mesures d'austérité prise à l'encontre des fonctionnaires en Espagne, annonce a été faite de la fermeture des concours d'enseignement dans plusieurs régions, pour cause de coupes budgétaires. Seuls la Catalogne, le Pays basque, les Baléares, la Galice et l'Andalousie maintiendront leur recrutement, alors que le budget de l'Etat espagnol n'autorise que le remplacement de trois enseignants sur dix ! Ces annonces ont placé les étudiants préparant ces concours dans le plus grand désespoir.

Les syndicats, quant à eux, dénoncent le recours aux personnels « temporaires » sur des postes d'enseignants.

XII- PARU AU JO DU 26 FEVRIER 2011

Un arrêté du 23 décembre modifie l'arrêté du 20 juillet 2009 et donne la liste actualisée des CAP et BEP correspondant aux spécialités de bac pro.

A consulter sur Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023631369&dateTexte=&categorieLien=id#>

Au JO du 25 février : les programmes de première des enseignements généraux des séries technologiques.

**Congrès CGT-Force Ouvrière de février 2011 :
Le SNETAA membre de la Confédération Force Ouvrière : premiers effets**

La résolution sociale du XXIIème congrès de la CGT Force Ouvrière a été votée à l'unanimité (moins 2 abstentions et 7 votes contre). Bien au-delà de cette motion la Confédération a su nous séduire. Il n'est pas si fréquent d'assister à un congrès où près de 3000 délégués s'écoutent, se respectent et débattent pendant 5 jours.

Mais réciproquement on peut dire que le SNETAA à été lui aussi convainquant, en s'intégrant dans la préparation des résolutions et en faisant adopter nombre de ses mandats historiques.

C'est ainsi que le 18 février 2011 entrera dans l'histoire de la Formation Professionnelle Initiale Publique et Laïque car c'est toute la confédération FO, c'est-à-dire l'ensemble des salariés qui se reconnaissent dans FO, qui s'est retrouvée dans les propositions et amendements de l'équipe du SNETAA présente à ce Congrès.

Ceux qui pensaient que jamais la Confédération, même si la Fédération FNEC FP FO avait depuis son Congrès en octobre 2010 confirmé nos valeurs dans ses mandats, n'intègrerait nos positions, en sont pour leurs frais.

C'est pourtant le cas. (Voir les extraits de cette résolution ci-dessous).

D'abord tout au long de ce Congrès, la Confédération Force Ouvrière a rappelé son attachement à la charte d'Amiens, à un syndicalisme libre et aux valeurs d'indépendance syndicale et de laïcité, et notamment un rappel appuyé à la Laïcité du service public.

C'est probablement pourquoi nos propositions ont été retenues sans difficulté : rejet du corps unique, de la régionalisation des personnels, exigence d'un corps spécifique des PLP dans la fonction publique d'Etat, rejet de la mixité des publics (Lycée des Métiers) et soutien à notre refus d'introduire les formations patronales (l'apprentissage) dans les Lycées Professionnels.

N'oublions pas la prise en compte du rôle des SEGPA et des EREA dans le service public, les approbations pédagogiques explicites pour que nos élèves puissent avoir accès à un parcours professionnel du CAP au BTS en Lycée Professionnel et un soutien à nos collègues des Lycées Technologiques dans la mauvaise réforme qu'ils subissent.

Le congrès réaffirme aussi ses exigences en matières de Diplômes Nationaux, le rôle des CPC et affirme son opposition à la mise en place des ECVET.

Pour le SNETAA il s'agira maintenant, à tous les niveaux, de s'approprier ces acquis, pour les populariser et pour assurer avec toute la Confédération, au syndicalisme libre et indépendant, à ses adhérents et plus largement aux salariés l'avenir qu'ils méritent dans leur vie professionnelle.

Extraits de la résolution sociale Confédération FO - 2011 :

a) RENFORCER LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMME MOTEUR DE PROMOTION SOCIALE

Le Congrès souligne, pour l'ensemble des travailleurs, l'importance de la formation initiale et formation professionnelle continue, comme facteurs :

- d'insertion et de réinsertion dans l'emploi ;
- de capacité d'adaptation et d'évolution dans l'emploi ;
- de promotion sociale.

Le Congrès rappelle son attachement aux titres et diplômes reconnus nationalement et à leur reconnaissance professionnelle dans les conventions collectives nationales et les statuts. Il rappelle son attachement au rôle des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) qui en garantissent la valeur. Le Congrès s'oppose à la mise en place, à partir de 2012 du dispositif européen ECVET (Européen Crédit For Vocation Education and Training). Ce portefeuille de certifications, valable en un lieu donné et pour un temps donné, n'offre aucune garantie aux salariés. ECVET remet en cause la qualification professionnelle (diplômes nationaux liés aux conventions collectives nationales).

1) Préserver la Formation professionnelle initiale à tous les niveaux

a) LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le Congrès exige pour les personnels de la voie professionnelle la garantie du maintien du statut national des fonctionnaires et de leur statut spécifique.

Le Congrès rappelle que la création et l'évolution de la formation publique initiale font partie des acquis du mouvement syndical. Ce système a permis à de nombreux jeunes d'acquérir un niveau de qualification par l'obtention de diplômes nationaux. Le Congrès réaffirme en particulier le rôle essentiel des EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et des SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté dans le cadre d'une formation diplômante.

Pour le Congrès, tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme et effectuer le parcours professionnel du CAP niveau V au BTS niveau III, ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de ses demandes. C'est pourquoi, le Congrès exige la réouverture de sections dans les lycées professionnels et l'arrêt des fermetures de sections et dénonce le transfert de ces filières de formation vers l'apprentissage, ne laissant plus le choix de la formation initiale. De même, le Congrès soutient l'opposition des enseignants des lycées professionnels à la mixité des publics dans le groupe classe (jeunes en formation sous statut scolaire et jeunes en apprentissage) et condamne tout désengagement de l'Etat qui confie les jeunes de leurs établissements à des formations patronales.

Le Congrès dénonce l'utilisation faite par certains employeurs des jeunes en contrat d'apprentissage. En effet, trop d'employeurs utilisent exagérément ces jeunes comme une main-d'œuvre permanente à moindre coût pour limiter l'embauche de salariés qualifiés. Le Congrès rappelle son exigence d'un contrôle des entreprises « utilisatrices » tant pédagogique que réglementaire par les autorités de l'Etat et pour ce faire exige que des moyens soient mis à la hauteur des besoins. Le Congrès revendique pour les jeunes qui choisissent la voie de l'apprentissage comme formation initiale un salaire au moins équivalent au SMIC.—L'apprentissage doit être conçu comme une filière complète préparant à des diplômes nationaux et aboutissant à un vrai travail pour un vrai salaire.

Le Congrès rappelle que les jeunes scolarisés bénéficient d'un service public d'orientation scolaire gratuit et accessible à tous qui dépend de l'Education nationale. Avec la loi du 24 novembre 2009 et la volonté de créer un lieu unique baptisé « pôle-orientation-métiers » accueillant tous les publics, jeunes et demandeurs d'emploi, le Congrès constate que c'est, à terme, la disparition d'un service public de l'orientation spécifique aux scolaires qui est programmé. Par conséquent, le Congrès estime que chaque famille, chaque jeune scolarisé doit avoir accès à une information gratuite et personnalisée sur les études et les métiers. Il exige le maintien du service public d'orientation de l'Education Nationale et de ces 560 CIO (Centres d'Information et d'Orientation), aucun ne devant fermer ni être transféré aux collectivités territoriales. Il revendique pour ce faire une augmentation du nombre des conseillers d'orientation, fonctionnaires d'Etat, qui y travaillent.

b) LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Le Congrès rappelle son soutien à l'existence des filières de la voie technologique des lycées débouchant sur des qualifications reconnues et des diplômes nationaux. Le Congrès exige l'abandon de la réforme STI (Sciences Techniques et Industrielles) qui les remet en cause.

c) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Congrès exige le maintien dans l'enseignement secondaire de toutes les sections STS (Section de Techniciens supérieurs) et des classes préparatoires aux grandes écoles.